

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2023  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2023/05 du 9 février 2023

Nombre de Conseillers : 53  
En exercice : 53  
Quorum : 27  
Présents : 40  
Absents : 13  
Votants : 40  
-dont « pour » : 40  
-dont « contre » :  
-dont « abstention » :

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Lagarde Hachan, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 2 février 2023.

Présents : M Esterez, O Vendome, P Cano, R Sassoli, P Laprebende, S Lahille, M Nogues, JC Dazet, C Salles, C Falceto, F Monserrat, L Soriano, JM Laffitte, D Pomies, A Bourdalle, F Gouzenne, C Verdier, H Tujague, P Ducombs, M Moura, B Sarrelabout, C Bonnassies, JF Abadie, P Taran, F Thiroit, C Daujan, C Abadie, JP Magni, JJ Maumus, JC Verdier (représenté par Rumeau), C. Bousquet, J Bernichan, P Saintagne, C Ladois, JF Daubian, P. Baron, C Mailhos, G Pujos, JM Le Mao, F Dupouey représenté par S.Ducay,

Absents excusés : L Aguer Costes, D Jove, A Fonvielle, J Puch Nedelec,

Absents non excusés, JF Doz, V Cyriaque, M Doneys, JN Jammet, JC Laborie, JP Mathe, M Raber, G Tanques, JN Jammet

Secrétaire de séance : A Bourdalle

**Objet : Autorisation de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Urbanisme avec demande de financement via le dispositif VTA**

Mme la Présidente fait part à l'assemblée qu'en raison de la prise de compétence « Urbanisme » par la Communauté de Communes, il est nécessaire de recruter un agent contractuel afin de procéder à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les principales missions du/de la chargé(e) de mission « Urbanisme » seront les suivantes :

- Accompagner la prise de compétence urbanisme de la Communauté de Communes
- Accompagner et coordonner le déploiement d'un PLUI : répondre aux interrogations des communes, appuyer à la préparation d'un appel d'offres, identifier et suivre un prestataire en charge de la rédaction du PLUI, mobiliser les compétences interne de la collectivité (pour l'élaboration d'une enquête agricole dans le cadre du diagnostic par exemple), solliciter les partenaires (DDT, SCOT, service ADS) pour avis
- Organiser et animer les instances de gouvernance, les groupes de travail dédiés pour garantir l'élaboration et la mise en œuvre concertée
- Appuyer le rôle multifonctionnel des sols
- Assurer la gestion administrative, technique et financière de la démarche
- Veiller et préparer des supports d'information sur les évolutions réglementaires en matière d'urbanisme et d'artificialisation des sols
- Apporter une expertise juridique aux élus comme aux services de la collectivité pour la mise en œuvre des projets d'aménagement (ZAE...)
- Préparer et accompagner la collectivité dans ses actions en faveur de la transmission-reprise des exploitations agricoles de son territoire dans une logique concertée de gestion économe de l'espace. Mener une réflexion anticipée sur le devenir des grandes fermes gersoises.

- Assurer la mise en place d'un SIG pour la collectivité
- Participer aux différents réseaux et réunions à l'échelle locale, départementale ou régionale en lien avec ses missions
- Soutenir les autres actions du pôle développement, participer aux réunions d'équipe.

Au vu des missions confiées et de l'ingénierie que le poste va demander, Mme la Présidente propose de solliciter le dispositif VTA (Volontariat Territorial en Administration). Ce dispositif permet le soutien en ingénierie des collectivités locales rurales et l'orientation de façon privilégiée de jeunes diplômés d'établissements d'enseignement supérieur vers des territoires ruraux vulnérables. Un soutien financier peut être demandé à hauteur de 15 000 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser** Mme la Présidente à recruter un(e) chargé(e) de mission « Urbanisme » pour procéder à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- **D'ouvrir** les crédits au budget 2023 nécessaires au recrutement du/de la chargé(e) de mission,
- **D'autoriser** Mme la Présidente à solliciter le dispositif VTA afin d'obtenir une subvention à hauteur de 15000 € pour ledit poste,
- **D'autoriser** la Présidente à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Céline SALLES

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....
- Et de sa publication le .....

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulbos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).